



PROCÈS-VERBAL
Conseil d'établissement
Séance du 23 avril 2026 à 19 h

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

Sur constatation du quorum, la séance est ouverte à 19 h 8.

PRÉSENTS :

Membres Parents :

Alexandre Guay
Ugo Au
Guillaume Felx
Marie Auroy
Florent Hernandez
Véronique Martel

Membres Équipe-école :

Valérie Trépanier
Jean-Luc Larocque
Sylvie Auger, service de garde

Observateurs :

Caroline Cloutier, directrice
Gabriel Comtois, directeur adjoint

ABSENTS :

Membres Parents :

Stéphane Chaya

Membres Équipe-école :

Anne Lavigne-Descôteaux
Valérie Tremblay
Caroline Huot

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Gabriel Comtois demande que deux points soient à l'ordre du jour : l'approbation d'une campagne de financement au spectacle de la chorale et une discussion sur la vente de chandails de l'école. Le Printemps des Arts est déplacé, car sa présence dans l'ordre du jour vise à approuver une collecte de fonds pour la fondation.

*Ugo propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.
Adopté à l'unanimité.*

3. Parole au public

Aucune intervention.

4. Adoption du procès-verbal du 26 février 2026

*Marie Auroy propose l'adoption du procès-verbal.
Adopté à l'unanimité.*

5. Suivis

5.1. Formation obligatoire : sondage bisannuel d'auto-déclaration

[2^e sondage](#) — Attestation de suivi de la formation obligatoire des membres du CÉ (2025-2026) doit être avant le 31 mai 2026,

6. Objets de décision

6.1. Approbation de sorties éducatives

6.1.1. Sortie à Ottawa pour les élèves de 6^e année : 14 mai

Jean-Luc Larocque présente le projet et en fait un bref historique, rappelant que le traditionnel voyage de fin de primaire était autrefois à Toronto, mais a été remplacé par Ottawa pour des raisons de coûts. Cette année, il n'y aura pas de coucher dans la capitale, car cette extension apporte son lot de gestion et de discipline qui ne vaut pas l'activité matinale supplémentaire qu'elle permet.

6.1.2. Sortie à Oka pour les élèves de 6^e année : vélo-camping et journée nature



4^e édition de cette sortie obligatoire au Parc national d'Oka. Deux options pour les élèves : vélo-camping sur une base volontaire (25 élèves), aller-retour en autobus (40 élèves). En préparation, tous les élèves de 5^e année suivent une formation sécurité selon les règles de la route du gouvernement et celle de Cyclistes avertis (5^e année). Le lendemain de la sortie, journée de classe pour ceux qui ne dorment pas.

Les membres du CÉ n'ont pas reçu la deuxième fiche, celle pour les élèves qui ne dorment pas à Oka. Les informations sont toutes présentées et l'enseignant responsable, membre du CÉ, Jean-Luc Larocque, prend le temps de répondre à toutes les questions. En outre, la fondation a approuvé la sortie et accepté de déboursier les 730 \$ nécessaires.

*Sylvie Auger propose l'approbation des deux sorties en bloc.
Adopté à l'unanimité*

Les membres du CÉ et la direction conviennent qu'il est nécessaire d'uniformiser les formulaires et de les rendre obligatoires et accessibles facilement au personnel.

6.2. Grille-matières 2026-27

La direction explique que les chiffres présentés à la séance précédente étaient bons, mais reconnaît que la présentation n'était pas claire. La grille-matières a été vérifiée par la conseillère pédagogique du CSSDM. Retravailler la grille a permis d'envisager un changement potentiel pour les élèves de 6^e année qui font la demi-année : il est possible de réduire le temps d'anglais pour CCQ, univers social et sciences, par exemple, et d'alléger la moitié en français pendant l'autre moitié de l'année. Il y aurait différentes manières d'organiser la répartition, dont le partage des matières entre les professeurs. La direction manifeste son intention d'engager une réflexion l'an prochain en vue de modifications en 2027-28.

*Jean-Luc Larocque propose l'adoption de la grille-matières 2026-27.
Adopté à l'unanimité.*

6.3. Approbation de campagnes de financement de la Fondation

Les membres du CÉ rappellent que puisque les campagnes de financement sollicitent les parents, elles doivent être approuvées par le CÉ. Comme pour les sorties éducatives, un formulaire clair et accessible doit être créé.

6.3.1. Cinéma Soirée organisée par l'OPP : 22 mai, film à confirmer. Participation du SDG qui fournit popcorn et jus dont les profits sont recueillis par la fondation pour financer les activités des élèves de 6^e année.

6.3.2. Printemps des Arts, le 5 mai de 13 h 30 jusqu'à 18 h (reporté au 12 mai), au Pavillon principal, à l'Annexe et au parc.

- Nouvelle formule : présentations artistiques à l'Annexe en après-midi (les Raging Grannies) et expositions extérieures reliant les deux bâtiments
- Vente de hotdogs et jus dès 16 h au PP au profit de la Fondation : Gabriel Comtois demande l'aide des membres du CÉ.

6.3.3. Spectacle de la chorale des élèves de 1^{re} année, le 26 mai à 19 h au gymnase de l'école. Contribution suggérée de 5 \$, mais contribution volontaire, au profit de l'OPP.

Un membre souligne que la documentation et les informations ne sont pas complètes et, même si on a confiance que tout va bien se dérouler, il faut trouver un mécanisme pour recueillir l'information en amont. La direction et la présidence du CÉ conviennent de proposer un processus rigoureux.

*Véronique Martel propose l'approbation des campagnes de financement de la fondation.
Florent Hernandez demande le vote.
Adopté à la majorité.*

*Marie Auroy propose que la présidence du CÉ et la direction d'établissement travaillent avec la fondation pour que celle-ci fournisse une documentation complète présentant ses demandes.
Adopté à l'unanimité.*



6.4. Approbation des activités au service de garde lors des journées pédagogiques 2026-27

Sylvie Auger présente la liste des activités prévues. Le choix des lieux et des activités est principalement fonction de la capacité d'accueil, l'animation, les activités, en plus de la rétroaction des enfants et de l'expérience passée de l'équipe. Par rapport à cette année, certaines majorations à la hausse par rapport aux coûts réels en raison de la difficulté de faire des projections sur le nombre d'enfants inscrits. Le coût des autobus est la plus grande dépense.

S'en suit une discussion sur les coûts, la pression des pairs pour s'inscrire, le très peu d'enfants à l'école (c'est plate, je ne veux pas y aller). Mme Auger explique que les journées à l'école occupent presque tous les locaux, alors que les professeurs ont besoin de leur espace pour les journées pédagogiques — les contraintes sont nombreuses.

En moyenne, il y a environ 160-165 enfants en sortie, tandis que la journée qui a été la plus populaire à l'école en 2025-26 a accueilli environ 110 enfants.

Cette année, la journée de planification et de formation équipe éducateurs a permis de planifier des activités du SDG en lien avec le projet éducatif de l'école, et a rapidement été préparé et mise en place. Pour 2026-27, la date retenue est le 8 mars, parce que cette date a eu le moins d'inscriptions cette année, sans doute à cause du retour de la semaine de relâche.

La liste finalisée des activités sera envoyée en début d'année pour permettre aux parents de planifier les journées pédagogiques.

Florent Hernandez propose l'approbation des activités du service de garde pour les journées pédagogiques de l'année 2026-27.

Adopté à l'unanimité.

6.5. Régie interne CÉ 2025-26

Véronique Martel présente le document de régie interne et son document explicatif.

Deux précisions sont demandées : la manière de déterminer le nombre de membres du CÉ et le besoin d'adopter la régie interne à chaque année. Dans le premier cas, le nombre est fixé par le CSSDM, la formulation est donc adéquate. Dans le second cas, les règles du CSSDM demandent que le document soit adopté à chaque année. Le document est modifié pour refléter cette obligation.

Une proposition d'amendement est présentée pour établir un mécanisme simple permettant aux membres du CÉ de poursuivre une séance au-delà de l'heure de fin prévue.

Florent Hernandez propose que : à l'unanimité, les membres du CÉ peuvent décider de poursuivre la séance pour une durée sur laquelle ils se sont entendus.

Adopté à l'unanimité.

Marie Auroy propose l'adoption de la régie interne du CÉ 2025-26 telle que modifiée.

Adopté à l'unanimité.

7. Objet de consultation

7.1. Frais exigés aux parents et reliquat

La direction explique qu'en raison d'une nouvelle réglementation du CA du comité de parents du CSSDM, l'école doit tendre vers la gratuité scolaire : on se penche donc sur les frais chargés aux parents. En interne, il y a une discussion sur la possibilité d'utiliser le reliquat (2023, 6000 \$) pour alléger ces frais pour les parents dans le besoin, conformément aux obligations du reliquat. Exemples donnés par la direction (à obtenir).

La direction informe le CÉ du besoin de se pencher sur les manières correctes d'utiliser ces sommes. Comment cibler les familles dans le besoin ? Quels critères ?

La discussion confirme que le rôle de l'école est minime pour répondre aux besoins en matériel scolaire, par exemple. En collaboration avec l'équipe-école, la direction va continuer à aller au cas par cas.



7.2. Vente de chandails au logo de l'école

Gabriel Comtois présente une idée inspirée des pratiques d'autres écoles : la vente en ligne de chandails au logo de l'école. Avec le bon fournisseur et distributeur (La Ruche, en production sur commande, par exemple), le retour sur effort est très avantageux pour la fondation. Les membres du CÉ appuient l'idée, mais la réalisation ne serait pas pour cette année.

8. Objets d'information

8.1. Direction

8.1.1. Bloc 4 encadrement des élèves : respect de l'environnement

C'est le dernier bloc de l'année qui commence le 1^{er} mai et qui mènera à la dernière célébration, la fête de fin d'année. Les élèves vont réaliser une action par semaine sur le thème, dont procéder au nettoyage du parc.

8.1.2. Bienvenue au préscolaire — Accueil et visite

La rencontre très attendue venait tout juste d'être annoncée pour le ____ mai, mais a rapidement dû être reportée au 29 mai en raison de conflits d'horaire de certains CPE dont de nombreux enfants fréquenteront l'école l'an prochain.

8.1.3. Organisation scolaire 2026-27

La direction présente le document et confirme qu'il y aura une classe supplémentaire l'an prochain en 1^{re} année.

Un membre soulève les enjeux vécus dans la nouvelle classe de maternelle cette année : pas de jeux, pas de matériel, pas de matelas, pas de lavabo dans la classe, jusqu'à décembre. La question : est-ce que c'était vraiment nécessaire, parce que ces problèmes de matériel vont se répercuter en 1^{re} année et pour les prochaines années de cette cohorte, surtout que certains parents ont l'impression que beaucoup d'élèves de maternelle ne résident pas véritablement dans le secteur de l'école ?

La direction explique le fonctionnement de l'acceptation des élèves de l'extérieur du périmètre (débordements ou libre-choix) et de l'ouverture d'une classe. On insiste sur le fait que le plus important est la qualité de la pédagogie, pas nécessairement le matériel en soi, qu'il faut s'attarder à ce qui est fait dans la classe, pas juste la quantité de choses qu'on y retrouve. On explique que lorsqu'une nouvelle classe est ouverte :

- Les instances donnent 0 \$, tout vient du budget de l'école qui doit elle-même faire les démarches auprès du CSSDM pour demander le matériel, puis espérer que le tout soit livré à temps pour la rentrée ;
- L'installation, etc., est hors du contrôle de l'école puisque c'est géré par le CSSDM ;
- L'autonomie pédagogique de la personne enseignante fait qu'il faut attendre son entrée en poste pour fournir la classe.

En fin d'année scolaire, la direction a quand même acheté les essentiels, selon les recommandations des collègues enseignants, pour pallier les retards en début d'année.

Le CÉ demande que les chiffres de population soient fournis sur les limites d'élèves par classe et la provenance territoriale des élèves. La direction propose de l'ajouter au prochain Info-parents en l'ajoutant à la présentation de l'organisation scolaire 2026-2027, ce qui est jugé satisfaisant.

À 21 h 34, la présidence demande 15 minutes supplémentaires aux membres, pour que la séance dure jusqu'à 21 h 50.

Accepté à l'unanimité.



8.1.4. Calendrier scolaire 2026-27

Puisque le document n'a pas été transmis aux membres du CÉ, son étude est reportée à la prochaine séance.

8.1.5. Info-Parents : capsule CÉ pour mai

8.2. Personnel enseignant

Aucun point à l'ordre du jour.

Un membre-parent demande comment avance le projet de journée carrière et les membres équipe-école confirment que la première édition de la Journée Carrière aura lieu le 28 avril !

8.3. Service de garde — Sylvie Auger

Du 11 au 15 mai, c'est la semaine des services de garde. Les habituelles activités du midi et après l'école auront lieu, auxquelles les parents sont invités.

Le spectacle et les expositions des activités parascolaires auront lieu le 11 juin à partir de 18 h.

8.4. Comité de parents du CSSDM — Représentante : Marie Auroy

La plus récente rencontre a été très longue en raison de discussion sur le projet de loi 94.

- Napperon préparé par le CSSDM. Ce qui dérange, c'est que la loi devrait s'appliquer aussi aux bénévoles et aux parents, pour toute activité qui rentre dans le cadre d'un service rendu pour l'élève. Tout signe religieux est défendu, pas seulement le visage découvert, par exemple : venir chercher son enfant, remise de diplôme, etc. Ça peut être très problématique.
- Le comité a demandé de prendre position, même si tous les éléments d'application ne sont pas encore connus, ce à quoi Marie Auroy a donné son aval parce qu'il faut au moins reconnaître les risques.
- Discussion du CÉ sur les impacts dans l'école et interrogation sur le désir/souhait de l'école de se positionner. La direction explique qu'à l'école, seulement 2 personnes étaient concernées, mais grâce aux représentations du CSSDM, la clause grand-père s'applique aux « regroupements d'emplois » (secteur), ce qui a évité des mises à pied en cas de non-entente sur le port de signes religieux.

Nouvelle procédure pour la mise en candidature au sein des CA des centres de service scolaires partout au Québec : après les membres du comité de parents, l'invitation est ouverte aux parents membres des CÉ sur un territoire donné parce qu'il n'y a pas assez de candidats.

Nouvelle mesure : 20 % des budgets alloués directement aux écoles pour plus de latitude.

9. Correspondance

Aucune correspondance n'est rapportée.

10. Affaires diverses

Aucune affaire diverse n'est abordée.

11. Levée de la réunion

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50.



École Saint-André-Apôtre

Procès-verbal — Conseil d'établissement
23 avril 2026

Présidence du conseil d'établissement

Direction d'établissement